

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS



Jardinerie | Animalerie | Décoration

La Châtre

Jardinerie DENORMANDIE Delbard La Châtre

Jeu organisé du 1er au 7 avril 2025 inclus

Article 1 - Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par la société DENORMANDIE, jardinerie DENORMANDIE Delbard de La Châtre, dont le siège social est situé à L'Abbé - 36230 Fougerolles, ci-après désignée « l'Organisateur ».

Ce jeu est organisé à titre gratuit, sans obligation d'achat, et est sans lien avec Meta. (Facebook / Instagram).

Article 2 - Dates du jeu

Le jeu concours se déroule du 1er avril 2026 à partir de la publication de la participation, jusqu'au 7 avril 2026 à 23h59.

Toute participation reçue en dehors de cette période sera considérée comme nulle et non avenue.

Le tirage au sort aura lieu le 9 avril 2025. Le résultat sera annoncé sur la page Facebook et le compte Instagram de la jardinerie DENORMANDIE Delbard La Châtre.

Article 3 - Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans ou plus à la date de participation), résidant en France métropolitaine.

Sont exclus de la participation : les salariés et collaborateurs de la société DENORMANDIE ainsi que les membres de leur famille (conjoint, enfants, ascendants) vivant sous le même toit.

Pour participer, chaque participant doit, pendant la période du jeu :

- Suivre la page Facebook ET le compte Instagram de la jardinerie DENORMANDIE Delbard La Châtre ;
- Liker (mettre un « J'aime ») la publication du concours ;
- Mentionner (identifier) 2 personnes différentes dans les commentaires de la publication.

Chaque commentaire identifiant 2 personnes constitue une participation valide. Un même participant peut effectuer plusieurs commentaires pour augmenter ses chances, à condition que chaque commentaire identifie 2 personnes différentes des précédents.

Les comptes factices, inactifs ou créés pour les besoins du jeu seront disqualifiés.

Article 4 - Lot mis en jeu

Un (1) panier garni d'une valeur d'environ 120€ (cent vingt euros), composé d'une sélection de produits représentatifs des univers de la jardinerie DENORMANDIE Delbard La Châtre, comprenant notamment :

- Rayon Pêche : panier 20L, kit 3 lignes montées, hameçons montés gardons, dégorgeoir standard
- Rayon Jardin : sécateur lame acier, gants de plantation, engrais universel légumes 1L
- Rayon Semences : carotte Touchon, radis demi-long de 18 jours, betterave noire d'Égypte, œillet de poète, Zantedeschia albomaculata
- Rayon Animaux : 6 boules de graisse oiseaux, jouet corde balle tennis pour chien, 3 balles picots caoutchouc
- Rayon Gastronomie : terrine de canard au poivre vert 180g, rillettes pur porc du Limousin 180g, terrine de lapin aux pruneaux 180g, jus de pomme, sachet gâteaux patte d'ours tigrée 250g
- Rayon Équipement : paire de sabots vert foncé, casquette fluo enfant
- Divers : tire-bouchon en cep de vigne

Le lot est attribué tel quel, sans possibilité d'échange, de remplacement ou de contrepartie en espèces.

Article 5 - Désignation du gagnant

Le tirage au sort sera effectué le 8 avril 2025 parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la durée du jeu.

Le tirage au sort sera réalisé de manière aléatoire par l'Organisateur.

Le gagnant sera contacté par message privé via Facebook ou Instagram dans un délai de 48h suivant le tirage. En cas d'absence de réponse du gagnant dans un délai de 7 jours calendaires, un nouveau tirage sera effectué.

Le nom du gagnant sera publié sur la page Facebook et le compte Instagram de la jardinerie DENORMANDIE Delbard La Châtre.

Article 6 - Remise du lot

Le lot sera remis au gagnant directement en magasin à la jardinerie DENORMANDIE Delbard de La Châtre, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les frais éventuels de déplacement sont à la charge du gagnant. Le lot ne peut pas être envoyé par voie postale.

En acceptant le lot, le gagnant autorise l'Organisateur à le prendre en photo avec le panier garni lors de la remise du prix. Cette photo pourra être publiée sur les pages Facebook et Instagram de la jardinerie DENORMANDIE Delbard La Châtre à des fins de communication.

Article 7 - Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et la remise du lot. Elles ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en contactant l'Organisateur via la messagerie de la page Facebook ou Instagram de la jardinerie.

Article 8 - Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout incident technique lié aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram), à Internet ou à tout autre dysfonctionnement indépendant de sa volonté.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de reporter le jeu en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute tentative de fraude ou de tricherie entraînera la disqualification immédiate du participant.

Article 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la jardinerie DENORMANDIE Delbard La Châtre, ou via message privé sur la page Facebook / Instagram du magasin.